

NOTE DE SERVICE

N° 08-006-A1 du 1^{er} février 2008

NOR : BUD R 08 00006 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

RECOUVREMENT DE L'IMPÔT DIRECT

ANALYSE

Calendrier d'émission des rôles généraux et des rôles supplémentaires pour 2008

Date d'application : 01/02/2008

MOTS-CLÉS

RECOUVREMENT ; IMPÔT ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;
RÔLE ; ÉMISSION ; IMPÔT SUR LE REVENU ; IMPÔT DIRECT LOCAL ; TAXE FONCIÈRE ; TAXE D'HABITATION ; TAXE PROFESSIONNELLE ;
CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE ; REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE ; REDEVANCE AUDIOVISUELLE ; LOGEMENT VACANT

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

TPG	RGP	DOM	CCCE	RF	T							

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

4^{ème} Sous-direction - Bureau 4B

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Calendrier des émissions des rôles généraux d'IR et contributions sociales, revenus de 2007.....	4
ANNEXE N° 2 : Calendrier des émissions des rôles généraux des impôts directs locaux pour 2008 (métropole et DOM).....	5
ANNEXE N° 3 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires d'IR pour 2008	6
ANNEXE N° 4 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de contributions sociales pour 2008	7
ANNEXE N° 5 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de taxe foncière pour 2008	8
ANNEXE N° 6 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de taxe d'habitation et redevance audiovisuelle pour 2008	9
ANNEXE N° 7 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de taxe professionnelle pour 2008	10
ANNEXE N° 8 : Plages des numéros des rôles d'impôts directs locaux suivant l'année d'imposition	11

La présente note de service a pour objet de porter à la connaissance des trésoriers le calendrier d'émission des rôles généraux et des rôles supplémentaires d'impôt sur le revenu, de contributions sociales et d'impôts locaux pour 2008, élaboré d'un commun accord avec la direction générale des Impôts.

L'article 126 de la Loi de finances rectificative pour 2006, codifié à l'article 1530 du CGI, institue à compter de 2008, une taxe annuelle sur les friches commerciales lorsque les communes ou les EPCI en ont délibéré. Cette nouvelle taxe s'applique aux locaux commerciaux qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la taxe professionnelle défini à l'article 1447 du CGI. L'homologation de cette taxe est fixée au 3 octobre 2008, la date de mise en recouvrement au 31 octobre 2008 et la date limite de paiement au 15 décembre 2008.

Il est rappelé que lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement intervient un samedi, un dimanche ou un jour férié elle est reportée au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du CGI). Les avis d'imposition prennent en compte cette disposition en ce qui concerne la date limite de paiement indiquée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 4^{ÈME} SOUS-DIRECTION

ETIENNE EFFA

ANNEXE N° 1 : Calendrier des émissions des rôles généraux d'IR et contributions sociales, revenus de 2007

RÔLES GÉNÉRAUX 2008

Impôt sur le revenu et contributions sociales

Numéro des émissions	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date d'exigibilité (sauf exigibilité immédiate)	Date limite de paiement	Numéro des rôles
1	09/07/08	31/07/08	30/08/08	15/09/08	011 à 015
2	25/07/08				016 à 020
3	12/09/08	30/09/08	30/10/08	17/11/08	026 à 030
4	03/12/08	31/12/08	30/01/09	16/03/09	036 à 042
Contributions Sociales ¹ revenus de 2007	24/09/08	14/10/08	13/11/08	17/11/08	033
	10/12/08	31/12/08	30/01/09	02/02/09	048

¹ CSG, CRDS, Prélèvement social et contribution additionnelle de 2,30 %.

ANNEXE N° 2 : Calendrier des émissions des rôles généraux des impôts directs locaux pour 2008 (métropole et DOM)

Taxe d'habitation/Redevance audiovisuelle, taxe d'habitation pour les logements vacants (THLV), et taxe sur les logements vacants.

Émissions	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Numéro de rôle
1 ^{er} rôle TH-TV	01/09/08	30/09/08	17/11/08	770
2 ^{ème} rôle TH-TV + THLV	17/10/08	31/10/08	15/12/08	780
Rôle TLV	21/10/08	31/10/08	15/12/08	740
Régularisée ¹	17/11/08	30/11/08	15/01/09	790-799
Différée ou régularisée ¹	17/12/08	31/12/08	16/02/09	800-809

Taxe foncière 2008, taxe de balayage et taxe sur les friches commerciales.

Émissions	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Numéro de rôle
Principale	04/08/08	31/08/08	15/10/08	221
1 ^{er} Différée de septembre	15/09/08	30/09/08	17/11/08	226
2 ^{ème} Différée d'octobre	17/10/08	31/10/08	15/12/08	231-233
Reconfection	17/10/08	31/10/08	15/12/08	234-235
Reconfection de novembre	17/11/08	30/11/08	15/01/09	239-240
3 ^{ème} Différée de décembre	15/12/08	31/12/08	16/02/09	241-243
reconfection	15/12/08	31/12/08	16/02/09	244-245
Taxes de balayage (Ville de Paris)	03/11/08	30/11/08	15/01/09	093
Taxe sur les friches commerciales (rôle manuel)	03/10/08	31/10/08	15/12/08	256

Taxe professionnelle 2007

Émissions	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Numéro de rôle
Principale	03/10/08	31/10/08	15/12/08	092
Différée de décembre	19/12/08	31/12/08	16/02/09	092

¹ Les rôles différés concernent les communes qui n'ont pas voté les taux d'imposition au moment des travaux de taxation des départements.

Les erreurs collectives qui entachent les rôles généraux de TH/Redevance sont réparées soit en procédant à une réfection totale du rôle (TH/Redevance) au niveau de la DSF soit en procédant à une régularisation (TH uniquement) sur la ou les communes entachées. Le choix entre ces deux procédures dépend du moment de la découverte de l'erreur et du nombre d'articles en cause.

Les erreurs collectives qui entachent les rôles généraux de TF sont réparées en procédant à un dégrèvement (de la somme restant à payer et après imputation des éventuels dégrèvements déjà ordonnancés sur le rôle initial erroné) du rôle initial erroné et à l'émission d'un nouveau rôle après correction du taux erroné retraçant les éventuels paiements effectués sur l'imposition initiale erronée.

Lorsque pour une commune le nombre d'articles à taxer au premier rôle est inférieur à 100, la taxation de l'ensemble de la commune est différée au deuxième rôle.

ANNEXE N° 3 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires d'IR pour 2008

RÔLES SUPPLÉMENTAIRES

Impôt sur le revenu

Numéro des émissions	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date d'exigibilité (sauf exigibilité immédiate)	Date limite de paiement	Numéro des rôles
1	21/01/08	31/01/08	28/02/08	17/03/08	911
2	21/04/08	30/04/08	30/05/08	16/06/08	917
3	12/06/08	30/06/08	30/07/08	18/08/08	921
4	12/09/08	30/09/08	30/10/08	17/11/08	927
5	20/10/08	29/10/08	30/11/08	15/12/08	929
6	05/12/08	31/12/08	30/01/09	16/03/09	933

ANNEXE N° 4 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de contributions sociales pour 2008

Contributions sociales

Numéro des émissions	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date d'exigibilité (sauf exigibilité immédiate)	Date limite de paiement	Numéro des rôles
1	13/06/08	15/07/08	15/08/08	18/08/08	950
2	12/12/08	31/12/08	30/01/09	02/02/09	947

ANNEXE N° 5 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de taxe foncière pour 2008

Taxes foncières

Série d'émission	date d'homologation	date de mise en recouvrement	date limite de paiement	année au titre de laquelle l'imposition est établie	numéro de rôle
1 ^{ère} série RS TF	2 avril	30 avril	16/06/08	N-1 N-2 (ECF)	281 288
Rôle manuel	3 juillet	31 Juillet	15/09/08	≤ N	280
2 ^{ème} série RS TF	3 octobre	31 octobre	15/12/08	N N-1 N-2 (ECF)	276 283 290
RMP	3 octobre	31 octobre	15/12/08	N	094
Rôle manuel	21-24 octobre	31 octobre	15/12/08	= N-2 < N-2	291 278
3 ^{ème} série RS TF	5 décembre	31 décembre	16/02/09	N N-1	279 285
Rôle manuel	29 décembre	31 décembre	16/02/09	N-2	286
Taxe de balayage (ville de Paris)	3 novembre	30 novembre	15/01/09	N-1	401

ANNEXE N° 6 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de taxe d'habitation et redevance audiovisuelle pour 2008

Taxe d'habitation/redevance audiovisuelle et THLV

Numéro des émissions	Date d'homologation 2008	Date de mise en recouvrement 2008	Date d'exigibilité	Date de majoration	Année au titre de laquelle l'imposition est établie	N° des rôles
1	19/05	31/05	30/06/08	15/07/08	2007	076
					2006	083
					2005 (TV seul)	082
2	18/11	30/11	30/12/08	15/01/09	2008	071
					2007	078
					2006	085
					2005 (TV seul)	084
3	15/12	31/12	30/01/09	16/02/09	2008	089
					2007	080
					2006	087
					2005 (TV seul)	086

ANNEXE N° 7 : Calendrier des émissions des rôles supplémentaires de taxe professionnelle pour 2008

Taxe professionnelle

Série de RS	Type série	Année d'imposition	N° rôle	Date d'homologation	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement
Avril	Normale	2007 (N-1) 2006 (N-2) 2005 (N-3)	306 311 316	14/04	30/04	16/06/2008
	Normale	2004 (N-4) 2003 (N-5) 2002 (N-6)	302 309 314	14/04	30/04	16/06/2008
Novembre	RMP	2008 (N)	310	03/11	28/11	15/01/2009
	Normale	2008 (N) 2007 (N-1) 2006 (N-2) 2005 (N-3) 2004 (N-4) 2003 (N-5)	301 308 313 305 303 304	03/11	30/11	15/01/2009
Décembre	Normale	2002 (N-6)	318	01/12	31/12	16/02/2009

ANNEXE N° 8 : Plages des numéros des rôles d'impôts directs locaux suivant l'année d'imposition

Plages des numéros des rôles d'impôts directs locaux

Mois de Mise en recouvrement	TF-RG-N (1)	TF-RS/RP/RMP	TH-RG-N (1)	TH-RS	TLV-RG-N	TP-RG-N	TP-RS
Avril		281-282 : N-1 288-289 : N-2					306 : N-1, 302 : N-4 311 : N-2, 309 : N-5 316 : N-3, 314 : N-6
Mai				076 : N-1 083 : N-2			
Juin							
Juillet		280 : N (RP manuel)					
Août	221-225						
Septembre	226-230		770-779				
Octobre	231-235	094 : RMP-N 276 : N 283-284 : N-1 290: N-2 291 : N-2 rôle manuel 278 : < N-2 rôle manuel	780-789		740	092	
Novembre	236-240		790-799	071 : N 078 : N-1 085 : N-2			310 : RMP-N 301 : N, 303 : N-4 308: N-1, 304 : N-5 313: N-2, 305 : N-3
Décembre	241-245	279 : N 285 : N-1 286 : N-1 rôle manuel	800-809	089 : N 080-081 : N-1 087-088 : N-2		092	318 N-6

(1) Pour le rôle général principal ou en taxation différée et pour les taxations reconditionnées / régularisées.

RS : Rôle supplémentaire.

RP : Rôle particulier.

RMP : Rôle manuel primitif.

RG : rôle général.

N : année N.

ISSN : 0984 9114